Conseil communal de Jalhay du 19 octobre 2026

24 points ont été présentés en séance publique. A l'unanimité, le Conseil a :

- approuvé le procès-verbal du Conseil du 7 septembre 2026.
- approuvé le règlement complémentaire sur la police de la circulation routière RN 640 (Sart – Sart Station – Cokaifagne). Après plusieurs accidents, dont un mortel, Jalhay a demandé d'étendre la limitation de vitesse à 70 km/h sur ce tronçon, car la vitesse y est excessive.
- ratifié l'approbation des ventes et l'arrêt des clauses pour la vente de bois d'automne 2026, exercice 2027.
- approuvé la modification relative au statut pécuniaire du personnel communal.
- approuvé l'insertion d'une politique vélo dans le règlement de travail du personnel communal.
- ratifié la convention de faisabilité pour la création de la voie lente inter-villageoise entre Herbiester, Charneux et Jalhay dans le cadre du PCDR.
- approuvé les conditions relatives aux travaux de rénovation des cours de l'école communale de Jalhay (végétalisation).
- approuvé les conditions du marché de services concernant l'audit de cybersécurité, évaluation des vulnérabilités, tests d'intrusion et accompagnement à la mise en œuvre des politiques de sécurité de l'information.
- approuvé les conditions à propos de l'acquisition d'un chargeur sur pneus équipé d'un bras téléscopique.
- approuvé la modification au règlement communal relatif à l'octroi d'une prime pour la destruction des nids de frelons asiatiques.
- donné mandat à la bourgmestre pour approuver les projets de modifications budgétaires n° 2 ordinaire et n° 1 extraordinaire de l'exercice de 2026 de la Zone de Police des Fagnes. Le chef de file de l'opposition a expliqué regretter la disparition des conseils de police et a eu un échange très houleux avec la bourgmestre.
- approuvé le budget 2027 de la Fabrique d'église de la paroisse Saint-Lambert.
- approuvé la fixation du taux de couverture des coûts en matière de déchets ménagers, le règlement de taxe communale sur la collecte et le traitement de ceux-ci, le règlement de taxe additionnelle au Précompte immobilier (PRI) et celui de taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques (IPP) – exercice 2027. Pas de changement pour les citoyens, sauf que certains seront quand même impactés. En effet, beaucoup de revenus cadastraux sont en cours de révision dans le pays, dixit l'opposition.

- approuvé le règlement communal relatif au prêt et au placement de matériel pour les exercices 2026 à 2031 et d'abroger le règlement adopté le 29 juin 2026.
- approuvé le règlement de redevance communale des travaux pour compte de tiers pour les exercices 2026 à 2031 et d'abroger le règlement adopté le 29 juin 2026.
- approuvé le règlement relatif à la distribution de potage.
- approuvé la Convention relative à l'engagement d'un(e) coordinateur(trice) des Cellules de Sécurité Intégrale Locale en matière de Radicalisme, d'Extrémisme et de Polarisation (CSIL-R).
- autorisé d'intenter une action en justice dans le cadre du dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile suite à l'incendie dans les Hautes-Fagnes.

Malgré l'avis négatif de 3 membres de l'opposition et l'abstention d'un des 4 membres de l'opposition présents en séance, le Conseil a approuvé les modifications budgétaires n° 2 (ordinaire et extraordinaire) 2026 de la Commune.

Nonobstant l'abstention de l'opposition, le Conseil a approuvé le règlement de redevance communale pour l'utilisation des bornes de recharge des véhicules électriques (exercice 2027).

Le Conseil a pris connaissance du remplacement d'un membre au Conseil de l'action sociale (Francis Lerho) par Benoît Dethier, président de la jeunesse de Herbiester. La présidente du CPAS, absente au moment des faits et ne cautionnant pas l'éviction de Francis en ce qui concerne la méthode, a refusé de signer l'acte d'exclusion. Francis Lerho, d'accord sur le principe qu'il occupait la fonction ad interim, se présente comme le caillou à enlever de la chaussure de la bourgmestre, faisant référence aux récents désaccords à propos du Schéma de développement communal.

Dans les divers, nous apprenons que :

- la commune a sollicité l'adaptation du plan Loup pour tenir compte du désarroi des agriculteurs fortement impactés.
- l'opposition a souligné le non-respect de la législation par le collège à propos du déplacements des gravats.
- le bâtiment du CPAS de Jalhay n'a toujours pas été inauguré à cause de problèmes divers (infiltrations d'eau, pannes de l'ascenseur…).
- le rapport de rémunération des mandataires n'est plus à jour sur le site internet de la commune.

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC